

Parlamentsdienste

Services du Parlement

Servizi del Parlamento

Servetschs dal parlament



Commissions des transports et des
télécommunications
Secrétariat
CH-3003 Berne
Tél. +41 58 322 94 94
Fax +41 58 322 96 54
www.parlement.ch
kvf.ctt@parl.admin.ch

La Commission des transports et des télécommunications du Conseil national pendant de la 49^e législature 2011 – 2015

1 Mandat

Selon l'art. 44, al. 1, de la loi sur le Parlement (LParl), les commissions législatives :

- a. procèdent à l'examen préalable des objets qui leur ont été attribués ;
- b. examinent et tranchent les objets sur lesquels elles sont appelées à statuer définitivement en vertu de la loi ;
- c. suivent l'évolution sociale et politique dans leur domaine de compétences ;
- d. élaborent des propositions visant à résoudre des problèmes relevant de leur domaine de compétences ;
- e. veillent, dans leur domaine de compétences, à ce que des évaluations de l'efficacité soient effectuées ; à cette fin, elles soumettent des propositions aux organes concernés de l'Assemblée fédérale ou donnent un mandat au Conseil fédéral ;
- f. tiennent compte des résultats des évaluations de l'efficacité.

Par décision du bureau du 18 novembre 2011 la Commission des transports et des télécommunications (CTT) s'est vu attribuer les domaines de compétences suivants :

- transports (rails, routes, aviation civile, navigation)
- télécommunications
- service public (desserte de base et régulation du marché)

- médias (radio, télévision, Internet)
- entreprises proches de la Confédération (les CFF, la Poste, Swisscom, skyguide, SSR)

2 Objets traités pendant la 49^e législature (2011-2015)

21 Répartition par type d'objets

La CTT du Conseil national (CTT-N) a procédé à l'examen de 182 objets, qui se répartissent comme suit :

	Type d'objet	Nombre	Remarques
a.	Initiatives populaires	5	
b.	Projets d'arrêtés du Conseil fédéral	23	
c.	Rapports du Conseil fédéral	10	
d.	Co-rapports	1	
e.	Consultation sur un projet d'ordonnance du Conseil fédéral	7	
f.	Examen préalable des initiatives parlementaires	14	1 donner suite 10 ne pas donner suite 3 retirées
g.	Avis sur les examens préalables conclus par une décision positive de la CTT du Conseil national (CTT-N)	-	
h.	Examens préalables d'initiatives des cantons	9	2 donner suite 7 ne pas donner suite
i.	Élaboration d'un projet (iv. pa. / iv. ct. 2 ^e phase, iv. comm.)	2	0 adoption 0 rejet 2 classements
j.	Projet émanant de l'autre conseil (initiatives parlementaires élaborées par une commission du Conseil des États)	1	0 adoption 0 rejet 1 classement
k.	Interventions de la commission	15	6 motions 9 postulats
l.	Motions de l'autre conseil (et motions du Conseil national modifiées par le Conseil des États)	10	8 adoption (6 en l'état / 2 après modification) / 2 rejets
m.	Pétitions	14	0 donner suite 11 ne pas donner suite 3 liquidées selon l'art. 126 al. 2 LParl
n.	Objets internes	71	
	Total	182	

22 Projets émanant du Conseil fédéral

Les principaux objets du Conseil fédéral :

- [05.028](#) n Réforme des chemins de fer 2
- [10.092](#) é Via sicura. Renforcer la sécurité routière
- [11.038](#) n Pour une poste forte. Initiative populaire
- [12.012](#) n Disposition constitutionnelle relative à la desserte de base. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 05.3232
- [12.016](#) é Initiative populaire "Pour les transports publics" et financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire FAIF
- [12.018](#) n Arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales. Adaptation
- [12.038](#) é Financement de l'infrastructure ferroviaire suisse (CFF et chemins de fer privés) pour les années 2013-2016
- [12.053](#) n Protection contre les chauffards. Initiative populaire
- [12.095](#) n Loi fédérale sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer. Révision
- [12.099](#) é Effets de l'exploitation de l'aéroport de Zurich sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne. Accord
- [13.036](#) é Service universel. Disposition constitutionnelle
- [13.045](#) é Construction et financement d'un corridor de 4 mètres sur les tronçons d'accès à la NLFA au Saint-Gothard
- [13.048](#) n Loi sur la radio et la télévision. Modification
- [13.068](#) n Loi sur le transport de voyageurs (transport de supporters). Modification
- [13.077](#) é Loi sur le transit routier dans la région alpine. Réfection du tunnel routier du Saint-Gothard
- [13.102](#) n Plafond de dépenses pour promouvoir le trafic ferroviaire de marchandises à travers les Alpes. Modification
- [14.027](#) n Elimination des goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales. Allocation des moyens financiers nécessaires
- [14.028](#) n Trafic d'agglomération. Libération des crédits à partir de 2015

- [14.036](#) n Loi sur le transport de marchandises. Révision totale
- [14.038](#) é En faveur du service public. Initiative populaire
- [14.071](#) n Modernisation et exploitation de la ligne ferroviaire Annemasse-Genève. Convention avec la France
- [14.089](#) é Pour un financement équitable des transports. Initiative populaire
- [15.028](#) n Loi sur l'imposition des huiles minérales. Révision partielle
- [15.037](#) n Loi sur la durée du travail. Révision partielle

Vous trouverez de plus amples informations dans Curia Vista (en cliquant sur les numéros d'objet correspondants).

3 Composition de la commission, sous-commissions

31 Présidence

- Président session d'hiver 2011 - session d'hiver 2013 : Markus Hutter
- Présidente session d'hiver 2013 - session d'hiver 2015 : Viola Amherd

32 Membres de la commission

- Composition de la commission à partir de la session d'hiver 2011 : Hutter Markus, Amherd, Allemann, Barthassat, Binder, Candinas, Chopard-Acklin, Fluri, Français, Gasser, Giezendanner, Graf-Litscher, Grossen Jürg, Hodgers, Huber, Hurter Thomas, Killer, Landolt, Levrat, Nordmann, Quadri, Regazzi, Rickli Natalie, Teuscher, Wobmann
- Départs et nouveaux membres depuis la session d'hiver 2011 : Thomas Hardegger remplace Christian Levrat à partir de la session d'été 2012. Regula Rytz remplace Franziska Teuscher à partir de la session de printemps 2013 ; Valérie Piller Carrard remplace Max Chopard-Acklin à partir de la session de printemps 2013 également. Aline Trede remplace Antonio Hodgers à partir de la session d'hiver 2013; Markus Lehmann remplace Luc Barthassat à partir de la session d'hiver 2013 également. Anne Mahrer remplace Aline Trede à partir de la session de printemps 2014. Beat Walti remplace Markus Hutter à partir de la session d'été 2014.

33 Sous-commissions

La commission n'a institué aucune sous-commission.



4 Nombre de séances nécessaires

41 Commission

Ces travaux ont exigé au total 32 séances, équivalant à 53 jours de séances ou 240 heures (4,52 heures par jour de séance en moyenne).

Au total, 4 séances équivalant à 2,5 heures se sont déroulées en période de session (procédure d'élimination des divergences).